

BEAUPREAU-VELO-SPORT

TOUR DES MAUGES 5-6 MAI 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Art. 1

Le " **TOUR DES MAUGES** " est organisé par BEAUPREAU-VELO-SPORT, sous les règlements de la F.F.C. et inscrit au Calendrier Régional pour les 5 et 6 MAI 2018-Code 2.12.7

Art. 2

L'épreuve est ouverte aux coureurs de catégories 1-2-3-J.

Les équipes sont constituées de 6 coureurs, **dont 3 coureurs de 1^{ère} catégorie au maximum.**

Sont admises :

- Equipes et ententes de Clubs Français
- Equipes de sélection régionale
- Equipes de sélection départementale

Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les équipes partantes si les candidatures déposées dépassent 22.

La sélection a lieu le 15 mars 2018. Toutes les équipes sont informées du résultat.

Art. 3

Les engagements, accompagnés d'un chèque de **126 €** par équipe, soit **7 €** par coureur et par étape, d'un chèque de **320 €** pour les frais d'hébergement pour **8** personnes, doivent parvenir aux organisateurs avant le **15 Avril 2018** dernier délai. Un modèle de bulletin d'engagement est envoyé à toutes les équipes. Il doit être totalement rempli. Ils peuvent être envoyés par courriel à l'organisateur, mais un exemplaire imprimé doit accompagner les chèques confirmant les engagements. Par la suite, toute modification devra être portée à la connaissance de l'organisateur par courriel, jusqu'à la veille de l'épreuve.

L'équipe qui n'aura **pas** joint son chèque d'hébergement avec ses engagements à la date du **18 Avril 2018** ne sera **pas engagée** et sera **remplacée sans autre avis.**

Adresser les bulletins à **B.V.S.**

**La Promenade
49600-BEAUPREAU EN MAUGES**

Art. 4

Les classements ci-dessous sont attribués :

- Classement individuel au temps.
- Classement par points.
- Classement par équipes.
- Classement GRIMPEURS
- Classement Espoirs

Le classement des sprints Grimpeurs est sur 3 concurrents avec le barème de points : 4 ; 2 ; 1. Au classement général de ces sprints, il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3, et enfin de la place au classement général.

Les points acquis lors des sprints Grimpeurs ne sont pas pris en compte au Classement par Points.

Pour le Classement par points, les coureurs marquent des points lors de chaque étape en Ligne : pendant les étapes lors de sprints intermédiaire : attribution au 3 premiers coureurs (10 ; 6 ; 4), et à l'arrivée en fonction du classement de l'étape : attribution au 15 premiers (25 ; 20 ; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1).

Les délais d'élimination sont de 10% pour les étapes en ligne, et 25 % pour le contre la montre.

ETAPE CONTRE LA MONTRE

L'ordre des départs est fixé par le jury des commissaires. L'écart entre chaque coureur est fixé à une minute. Les coureurs devront circuler uniquement sur la moitié droite de la route dans le sens de la course. Les véhicules devront respecter le code de la route entre l'arrivée de leur coureur et le retour au point de départ.

Pour le Classement par points, les coureurs marquent des points à l'arrivée en fonction du classement de l'étape : attribution aux 10 premiers (10 ;9 ;8 ;7 ;6 ;5 ;4 ;3 ;2 ;1).

Art. 5

Le dépannage sera assuré par le Directeur sportif de chaque équipe, toutefois l'organisation s'engage à fournir 2 véhicules de dépannage neutre, à charge pour les équipes de fournir leurs roues pour assurer le dépannage. Chaque équipe fournira lors de la réunion des Directeurs Sportifs 1 paire de roues. 1 paire de roues sera également mise dans la voiture balai.

Art. 6

Lors des arrivées, les voitures des Directeurs Sportifs seront déviées obligatoirement avant la ligne d'arrivée.

Art. 7

La règle, dite des 'Trois Derniers Kilomètres', est applicable pour les 2 étapes en ligne".

Au cours de l'arrivée de chaque étape, après le franchissement du panneau indiquant les 3 derniers kms, le ou les coureurs accidentés ou victimes d'une crevaison dûment constatés seront crédités du temps attribué au groupe auquel ils appartenaient au moment de l'accident ou de la crevaison. Par contre ils seront classés à la place correspondante à celle où ils auront franchi la ligne d'arrivée.

Art. 8

Tout retour derrière un véhicule est strictement interdit.

Tout coureur abandonnant devra obligatoirement remettre ses dossards à un arbitre de la course ou à la voiture balai.

Un ravitaillement est autorisé au point de ravitaillement décidé par les arbitres, et porté à la connaissance des équipes avant le départ de chaque étape.

En aucun cas un coureur ayant abandonné ou ayant été éliminé, ne pourra pendant la durée de l'épreuve participer à une autre compétition.

Art. 9

Les prix des classements étapes et général seront versés par le Comité Régional.

Les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement général et particulier, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires qui se dérouleront au podium à la fin de la 1^{ère} et 3^{ème} Etape. Leur participation à la remise des maillots est OBLIGATOIRE sauf cas de force majeure.

La remise des maillots et gerbes après la seconde étape, s'effectuera à 13h15 au LOGIS D ELBEE (pendant le repas des organisateurs), et chaque directeur sportif devra assurer le transport des coureurs porteurs des maillots distinctifs ainsi que le vainqueur du Contre la montre.

Les trophées et coupes seront remis lors de la proclamation des résultats après la dernière étape.

Le paiement des primes et le remboursement des cautions seront effectués par courrier la semaine suivant la course.

Art. 10

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, il est fait application des règlements fédéraux.

LES ÉTAPES

L'épreuve comprend 3 étapes :

Samedi 5 Mai 2018	1 ^{ère} étape	126.9 Kms en ligne
Dimanche matin 6 Mai 2018	2 ^{ème} étape	11.6 Kms (Contre la Montre individuel)
Dimanche 6 Mai 2018	3 ^{ème} étape	116 Kms (1 Boucle de 54.4 kms et 11 tours de 5.6

kms)

CLASSEMENT GRIMPEURS

1^{ère} ETAPE : 5 Grimpeurs

2^{ème} ETAPE : Aucun

3^{ème} ETAPE : 4 Grimpeurs

CLASSEMENT INTERMEDIAIRE PAR POINTS

1^{ère} ETAPE : 3 Intermédiaires + Arrivée (15 premiers)

2^{ème} ETAPE : Arrivée (10 Premiers)

3^{ème} ETAPE : 3 Intermédiaires + Arrivée (15 Premiers)